

DELIBERATION N° 93/06-09 - EXTENSION DES EFFECTIFS DE LA POLICE NATIONALE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Police Nationale envisage de renforcer les effectifs du Commissariat de NEUVES-MAISONS en vue de lutter contre la délinquance.

A cet effet, une extension du poste de police de LUDRES serait possible, ce qui permettrait d'effectuer des rondes systématiques de nuit et un flotage permanent.

Afin d'accueillir les agents en renfort, Monsieur le Maire propose la mise à disposition des locaux de l'ancienne mairie devenus vacants par le départ de la Régie de Télédistribution ainsi que le logement de fonction disponible dans le bâtiment communal de la Bibliothèque à la suite du départ d'une enseignante.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'approuver le renforcement des effectifs de la police nationale sur LUDRES,*
- d'accepter la mise à disposition des locaux désignés ci-dessus.*
- de charger Monsieur le Maire des formalités de mise à disposition.*